

Installations classées pour la protection de l'environnement

Participation du public par voie électronique
Société IDEX ENVIRONNEMENT PICARDIE à AMIENS

Le public est prévenu qu'il sera procédé à une participation du public par voie électronique du 9 février 2026 (heure d'ouverture 9 heures) au 10 mars 2026 (heure de clôture 17 heures), soit pendant 30 jours consécutifs, sur le dossier de porter à connaissance transmis le 23 décembre 2024 par la société IDEX ENVIRONNEMENT PICARDIE dont le siège social est situé 15 rue de la Croix de Pierre, zone industrielle Nord à AMIENS (80000), complété les 28 mai et 5 août 2025, relatif à l'extension du plan d'épandage des digestats de méthanisation (Nhectare), en vue d'épandre un volume annuel maximal de 25 000 m³ sur 38 communes du département de la Somme, à savoir : AMIENS, ARGOEUVES, AUTHEUX, BEAUVAL, BELLEUSE, BELLOY-SUR-SOMME, BERTEAUCOURT-LES-THENNES, BONNEVILLE, BOSQUEL, BOVES, BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT, CANDAS, CHIRMONT, CLAIRY-SAULCHOIX, CONTY, DOMMARTIN, DURY, ESTREES-SUR-NOYE, FIEFFES-MONTRELET, FLUY, GRATTEPANCHE, HAILLES, LOUVRECHY, MONSURES, NAMPTY, OISSY, PONT-DE-METZ, POULAINVILLE, ROGY, ROUVREL, SAINS-EN-AMIENOIS, SAINT-FUSCIEN, SAISSEVAL, SALEUX, SEUX, THENNES, VERS-SUR-SELLE et YZEUX.

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Somme ([https://www.somme.gouv.fr / actions de l'Etat / Environnement / rubrique installations classées pour la protection de l'environnement / participation du public par voie électronique](https://www.somme.gouv.fr/actions/de/lEtat/Environnement/rubrique_installations_classees_pour_la_protection_de_l'environnement/participation_du_public_par_voie_electronique)).

Par ailleurs, toute personne peut présenter auprès du bureau de l'environnement et de l'utilité publique de la préfecture de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République - CS 42001 - 80020 AMIENS CEDEX 9 - pref-environnement@somme.gouv.fr), une demande de consultation du dossier susmentionné sur support papier, au plus tard le 4^{ème} jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation, soit le 5 mars 2026. Le dossier de consultation sera mis à disposition aux lieux et heures qui lui seront indiqués.

Des informations peuvent être éventuellement demandées auprès de M. Emmanuel DELESPIERRE (adresse mail : emmanuel.delespierre@idex.fr).

Pendant la durée de la participation du public par voie électronique, les observations pourront être adressées à : pref-consult-public@somme.gouv.fr.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires, ou un arrêté préfectoral de refus, relevant du préfet de la Somme.

Au plus tard à la date de publication de la décision prise par le préfet de la Somme, la synthèse des observations et propositions du public déposées par voie électronique, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Somme.

Amiens, le 15 JAN. 2026

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de service



Gaëtan COUPLET